

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2005

Séance du 10 février 2005

CG 05/1^{ère}/III-1

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE
EN MATIÈRE DE COLLÈGES**

Nous devons examiner, au cours de la présente réunion, les propositions budgétaires 2005 en matière de collèges.

Comme chaque année, vous voudrez bien trouver, en préambule, le bilan chiffré de la politique menée en la matière depuis 1986.

Le présent rapport traitera donc :

- 1 - Du récapitulatif de la politique départementale en matière de collèges de 1986 à 2004.
- 2 - De mes propositions budgétaires pour 2005.

BILAN CHIFFRÉ 1986-2004

I – FONCTIONNEMENT

**1 – Entretien et réparation matériel et outillage (frais abonnement
collèges ADSL)**

- Année 2003 : 31 500 €
- Année 2004 : 41 000 €.

2 - Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics

De 1986 à 2003, ce sont **21 075 122,20 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2000 : 1 350 378,61 €
- Année 2001 : 1 385 008,62 €
- Année 2002 : 1 456 242,69 €
- Année 2003 : 1 452 073,00 €
- Année 2004 : 1 520 721,00 €

3 - Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association

De 1986 à 2003, ce sont **4 315 702,55 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2000 : 269 633,53 €
- Année 2001 : 275 026,26 €
- Année 2002 : 280 525,85 €
- Année 2003 : 286 136,73 €
- Année 2004 : 367 486,00 €

4 - Activités Educatives, Sportives et Culturelles Complémentaires

Cette ligne regroupe, depuis 2003, les crédits relevant des activités complémentaires, des projets d'actions éducatives et de l'action culturelle en milieu scolaire.

De 1986 à 2003, ce sont **1 501 204,39 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2000 : 99 091,86 €
- Année 2001 : 99 091,86 €
- Année 2002 : 100 000,00 €
- Année 2003 : 143 500,00 €
- Année 2004 : 143 500,00 €

5 - Participation du Département aux frais d'assurance des collèges inclus dans les cités scolaires

Contribution au titre de 1986 à 2004 **80 885,75 €**

6 - Participation du Département aux frais de transport des élèves de la SEGPA Ingres

De 1996 à 2003, ce sont **47 889,59 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2000 : 5 640,61 €
- Année 2001 : 6 402,86 €
- Année 2002 : 6 500,00 €
- Année 2003 : 10 290,00 €
- Année 2004 : 10 300,00 €

7 - Dépenses d'entretien dans les collèges (Interventions urgentes)

- Années 1994 à 2004 : **183 958,34 €**

8 - Autres fournitures et petits équipements :

De 1999 à 2004 : **100 044,51 €**

9 - Autres prestations de service :

De 2000 à 2004 : **263 655,74 €**

TOTAL GÉNÉRAL FONCTIONNEMENT 1986/2004 : 29 682 970,07 €

II - INVESTISSEMENT

1 - Equipement

a) 1er équipement scolaire :

De 1987 à 2003, ce sont **2 746 055,64 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2000 : 213 428,62 €
- Année 2001 : 115 099,01 €
- Année 2002 : 197 000,00 €
- Année 2003 : 95 500,00 €
- Année 2004 : Néant

b) Complément et Renouvellement de l'Equipement Scolaire :

De 1987 à 2003, ce sont **722 666,68 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2000 : 47 868,99 €
- Année 2001 : 45 734,71 €
- Année 2002 : 45 000,00 €
- Année 2003 : 53 500,00 €
- Année 2004 : 45 400,00 €

c) Equipement audiovisuel :

- Années 1989 à 1992 : **60 979,61 €**

d) Matériel et outillage technique : 76 600 €

e) Informatisation administrative des collèges et acquisition de matériel informatique :

De 1987 à 2003, ce sont **246 944,19 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2000 : 39 789,19 €
- Année 2001 : 15 244,90 €
- Année 2002 : 15 000,00 €
- Année 2003 : 32 100,00 €
- Année 2004 : 11 500,00 €

f) Renouvellement des Equipements informatiques des classes de technologie - Plan quinquennal :

- Année 1997 : 22 867,35 € – 1^{ère} tranche
- Année 1998 : 22 867,35 € – 2^{ème} tranche
- Année 1999 : 22 867,35 € – 3^{ème} tranche
- Année 2000 : 22 867,35 € – 4^{ème} tranche
- Année 2001 : 22 867,35 € – 5^{ème} tranche

g) Fonds Commun d'Hébergement :

De 1987 à 2003, ce sont **334 734,75 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2000 : 22 867,35 €
- Année 2001 : 13 720,41 €
- Année 2002 : 15 000,00 €
- Année 2003 : 15 000,00 €
- Année 2004 : 15 000,00 €

h) Equipement des salles de technologie : 109 001,04 €

- Subvention pour le développement de l'enseignement de la technologie : 22 867,35 €

- Aide à l'implantation de classes de technologie : 64 790,83 €

- Réseau départemental de technologie : 21 342,86 €

i) Acquisition matériel roulant :

- Année 2003 : 16 300,00 €

TOTAL GÉNÉRAL EQUIPEMENT 1986/2004 : 4 499 518,66 € (a+b+c+d+e+f+g+h+i)
--

2 - Travaux

a) Programmes Annuels de travaux dans les Collèges Publics

- **Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :**

De 1986 à 2003, ce sont **3 342 749,50 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2000 : 246 662,51 €
- Année 2001 : 230 045,57 €
- Année 2002 : 34 150,00 €
- Année 2003 : 43 355,00 €
- Année 2004 : 55 000,00 €

- ***Programme annuel de travaux à thèmes (sécurité-hygiène, chauffage, restauration, accessibilité aux handicapés, entretien des logements de fonction des personnels de l'Etat, maintenance du clos et du couvert) :***

De 1995 à 2003, ce sont **2 370 833,57 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2000 : 386 458,26 €
- Année 2001 : 446 980,52 €
- Année 2002 : 261 700,00 €
- Année 2003 : 468 462,00 €
- Année 2004 : 244 100,00 €

- ***Mise en conformité des machines-outils et des équipements de travail :***
243 918,42 €

- ***Interventions urgentes :***

De 1987 à 2003, ce sont **1 417 222,78 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2000 : 88 420,43 €
- Année 2001 : 53 357,16 €
- Année 2002 : 75 870,00 €
- Année 2003 : 71 300,00 €
- Année 2004 : 70 000,00 €

b) Gros Travaux de construction, d'extension ou de restructuration dans les collèges

De 1986 à 2003, ce sont **26 014 407,73 €** qui ont été budgétés, dont :

- Année 2000 : 914 694,10 €
- Année 2001 : 1 267 249,83 €
- Année 2002 : 2 179 345,00 €
- Année 2003 : 2 152 000,00 €
- Année 2004 : 1 280 735,00 €

c) Grosses opérations d'investissement dans les collèges :
SEGPA Ingres : 1 829 388,21 €

d) Etudes : Construction et restructuration Collèges : 240 504,18 €

• Année 2000 :	13 172,51 €
• Année 2002 :	5 803,67 €
• Année 2003 :	121 528,00 €
• Année 2004 :	100 000,00 €

TOTAL GÉNÉRAL TRAVAUX 1986/2004 (a + b + c + d) : 37 108 859,39 €
--

TOTAL GÉNÉRAL INVESTISSEMENT (EQUIPEMENT + TRAVAUX) :

41 608 378,05 €

A l'issue de ce récapitulatif chiffré auquel il convient d'ajouter 9 716 295,87 € relatifs aux équipements sportifs sur ces mêmes collèges, je tiens à souligner les efforts d'investissements réalisés d'une part, pour améliorer les capacités d'accueil et, d'autre part, pour mieux les répartir sur le territoire départemental.

Notre objectif est, en effet, d'offrir aux jeunes de ce département des structures accueillantes et adaptées et de donner aux équipes pédagogiques qui les entourent les moyens d'œuvrer efficacement en mettant à leur disposition les techniques modernes. Tout cela pour réaffirmer s'il en était besoin que nous avons choisi de mener une action « réussite scolaire » et que je souhaite la poursuivre et l'amplifier sur les prochaines années avec la mise en œuvre de notre programme prévisionnel d'investissement et la construction de deux nouveaux collèges.

A ce jour, nous avons :

- terminé la restructuration du collège Ingres,
- achevé le programme d'extension du collège de Lafrançaise de 300 à 450 élèves qui a été mis en service à la rentrée de septembre 2003,
- terminé la construction du gymnase Jean Rostand à Valence d'Agen,
- et nous réaliserons, en 2005, la construction du gymnase de Labastide-Saint-Pierre.

Nous en avons ainsi quasiment terminé avec les plans de construction et de restructuration des collèges et de construction et rénovation des gymnases adoptés en 1987 et 1988 et réactualisés en 1994.

C'est la raison pour laquelle, lors du vote de la Décision Modificative n° 2 de 2002, je vous avais proposé, après concertation avec les établissements, **le lancement d'un nouveau Programme Prévisionnel d'Investissement 2003-2012** ; programme que nous avons adopté à l'unanimité et qui répondait aux deux priorités suivantes :

- **la mise à niveau des établissements existants** qui n'ont pas fait l'objet ces dernières années d'un programme de restructuration et qui ont néanmoins bénéficié à des degrés divers d'interventions courantes du Conseil Général mais paraissent néanmoins nécessiter une programmation pluriannuelle de grosses réparations.
- **le maintien en bon état de fonctionnement des collèges** qui viennent de faire l'objet, de notre part, de toute notre attention.

Le chiffrage de ce plan décennal 2003-2012, tel que nous l'avons voté, ressort, je vous le rappelle, à **21 191 400 €** se décomposant ainsi qu'il suit :

- ⇒ travaux de restructuration : 15 855 000 €
- ⇒ travaux à thèmes : 5 336 400 €

Enfin, nous avons adopté à l'unanimité, lors de la Décision Modificative N° 1 de 2003, **la construction de deux collèges 400**, l'un à Montauban et l'autre à Montech.

Je vous propose maintenant d'examiner les propositions budgétaires pour 2005.

I - FONCTIONNEMENT

1 - Participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges

- a - publics (article 65511- S/Fonction 221) **1 579 166 €**
- b - privés (article 65512 – S/Fonction 221) **382 066 €**

A - COLLEGES PUBLICS

Nous avons adopté, lors du vote de la Décision Modificative N° 2 de 2003, de nouveaux critères et méthodes de calcul des dotations de fonctionnement dont les grands principes sont les suivants :

- application d'un **forfait au m²** pour les surfaces bâties et non bâties,
- prise en compte des **dépenses de viabilisation** de l'année n-2 augmentées de 3 % correspondant au taux moyen d'évolution de ce type de charges,
- intégration des **contrats de maintenance** obligatoires (installations électriques, extincteurs, chaufferies, ascenseurs, gaz...),
- application d'un **forfait par élève** de l'enseignement général et de l'enseignement technique.

Au titre de l'année 2004/2005, nous avons décidé, lors de notre Décision Modificative n° 1 de 2004, de revaloriser les variables de la manière suivante :

CRITERES	BASE 2003-2004	BASE 2004-2005
Surfaces bâties, le m ²	2,30 €	2,40 €
Surfaces non bâties, le m ²	0,25 €	0,26 €
Viabilisation	n - 2 x 3 %	Inchangé
Contrats de maintenance	Communiqué par Collège	
Forfait élève enseignement général	40 €	42 €
Forfait élève enseignement technique	60 €	63 €

et de maintenir, comme l'an dernier, à leur niveau précédent les dotations, qui de par les nouveaux critères, devaient être revues à la baisse.

C'est donc une dotation globale de **1 543 166 €** que nous avons répartie pour l'année scolaire 2004-2005, et dont vous trouverez en Annexe 1 le rappel.

De plus, nous avons ratifié l'inscription d'un crédit de 45 000 € lors du vote de la Décision Modificative n° 2 de 2004 destinée à couvrir le différentiel entre les prévisions de recettes et de dépenses liées aux travaux d'agrandissement de la salle à manger et de restructuration de la cuisine au collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre pour la période de septembre 2004 à Février 2005.

En effet, l'équipe de direction a dû recourir à un prestataire de services, la société Avenance, qui assure la livraison des repas par le biais d'une liaison froide depuis la rentrée de septembre 2004.

Il convient à ce jour de ratifier un crédit complémentaire de **36 000 €** pour la période de février à la fin des travaux prévue en juin 2005.

C'est donc, en globalité, une subvention de **1 579 166 €** que je vous propose d'imputer sur la ligne budgétaire article 65511 sous-fonction 221.

B – COLLEGES PRIVES

Les lois de décentralisation ont entraîné des transferts de compétence obligeant les Conseils Généraux à prendre en charge les frais de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association « pour assurer leurs dépenses pédagogiques, de viabilisation, d'entretien et les charges générales ».

Je vous rappelle que, lors de la Décision Modificative N° 1 de 2003, l'Assemblée Départementale a décidé, afin de répondre aux sollicitations des responsables de l'enseignement catholique, de :

- confirmer la parité pour les élèves de l'enseignement public et de l'enseignement privé,
- calculer désormais notre participation par rapport au coût moyen d'un élève de collège public, hors dotations spécifiques et ce, conformément à la réglementation.

Le coût moyen d'un élève de l'enseignement public tel qu'il ressort de notre session du 28 juin 2004 s'élève à 175,34 €.

Sa méthode de calcul est la suivante :

- dotation collèges publics 2005 (hors subvention exceptionnelle) : effectifs 2003-2004, soit $1\,543\,166 \text{ €} : 8\,801 = 175,34 \text{ €}$

C'est donc sur la base de ce paramètre qui, rapporté au nombre d'élèves de l'enseignement privé à la rentrée 2004-2005 (2 179), donne une enveloppe de 382 066 €.

Après concertation avec les responsables de l'enseignement privé, les critères de répartition appliqués aux collèges privés seront reconduits, à savoir :

- 200,00 € attribués aux 80 premiers élèves de chaque établissement,

- le restant de l'enveloppe étant divisé par le nombre d'élèves au-delà des 80 premiers.

Je vous propose donc de ratifier l'inscription d'une enveloppe de **382 066 €** à l'intention des 9 collèges privés de Tarn-et-Garonne sous contrat d'association, la répartition de cette somme figurant en annexe 2.

Comme prévu, le mandatement des sommes dues aux collèges publics et privés sera effectué selon l'échéancier ci-après :

- 60 % versés au mois de mars,
- 40 % (le solde) mandatés au mois de juin.

Au plan des effectifs :

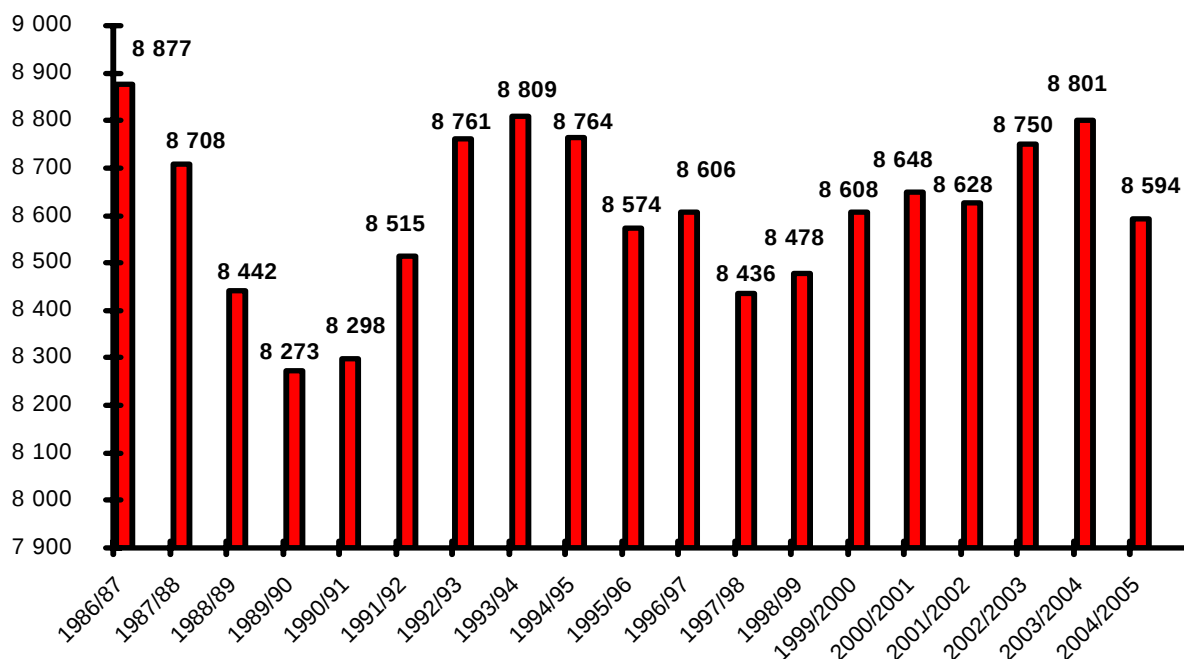
- 📁 **8 594** élèves ont été enregistrés à la rentrée de septembre dernier dans les collèges publics, soit 207 élèves de moins par rapport à la rentrée 2003,
- 📁 **2 179** élèves pour les collèges privés, soit 8 élèves de plus.

Vous voudrez bien trouver ci-dessous :

- d'une part, l'histogramme des effectifs sur la période de 1986 à nos jours tant sur les collèges publics que privés,
- d'autre part, l'évolution des subventions de fonctionnement durant la même période dans les secteurs public et privé.

1 - Histogramme des effectifs des collèges dans les secteurs public et privé de 1986 à nos jours :

D'une façon générale, l'évolution en Tarn-et-Garonne, dans les deux secteurs, présente le même schéma chaotique que dans l'ensemble de l'Académie.

a) Histogramme des collèges publics

Collèges	Capacités d'accueil	Effectifs à la rentrée de septembre 2002	Effectifs à la rentrée de septembre 2003	Effectifs à la rentrée de septembre 2004
Beaumont de L. T. Despeyrous	440	390	388	363
Castelsarrasin Jean de Prades	580 + 96 (*) = 676	474 + 65 (*) = 539	499 + 62 (*) + 18 (1) = 579	478 + 66 (*) + 18 (1) = 562
Castelsarrasin Flamens	480	512	515 + 11 (2) = 526	497 + 6 (2) = 503
Caussade Pierre Darasse	900 + 96 (*) = 996	691 + 72 (*) = 763	664 + 75 (*) = 739	628 + 67 (*) = 695
Grisolles Jean Lacaze	550	563	565	561
Labastide St P. J. J. Rousseau	550	588	578	556
Lafrançaise A. Perbosc	450	388	391	391
Lauzerte Pays de Serres	380	249	252	271
Moissac F. Mitterrand	900 + 96 (*) = 996	639 + 60 (*) = 699	629 + 63 (*) = 692	600 + 56 (*) + 4 (2) = 660
Montauban Ingres	900 + 96 (*) = 996	879 + 85 (*) = 964	888 + 75 (*) + 7 (2) = 970	910 + 70 (*) + 11 (2) = 991

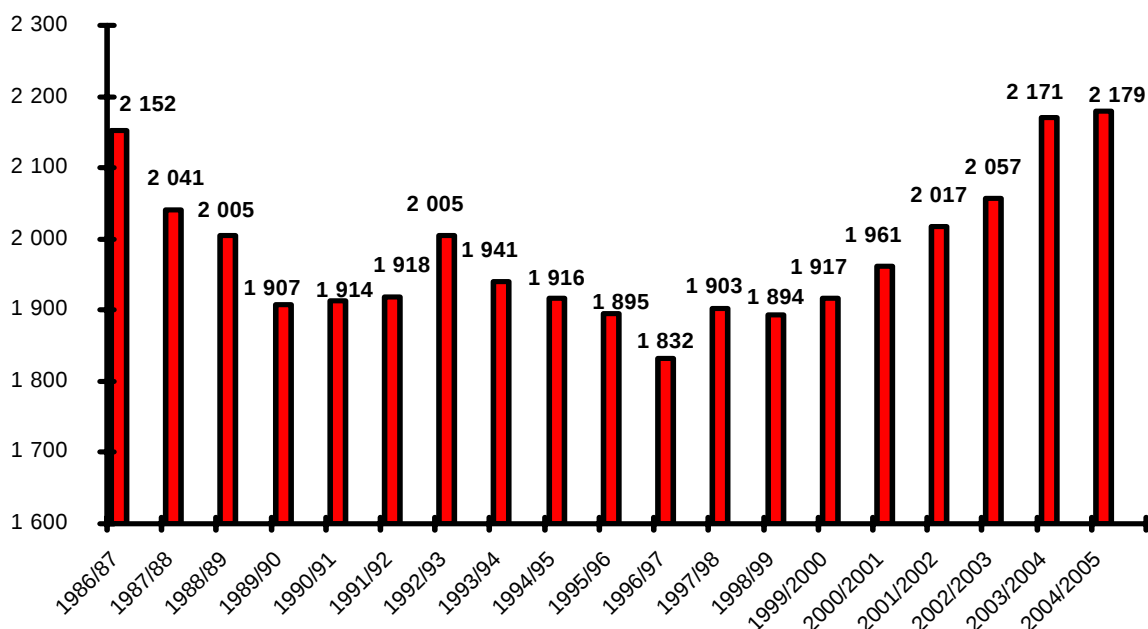
Collèges	Capacités d'accueil	Effectifs à la rentrée de septembre 2002	Effectifs à la rentrée de septembre 2003	Effectifs à la rentrée de septembre 2004
Montauban O. de Gouges	900 + 96 (*) = 996	878 + 78 (*) = 956	877 + 84 (*) + 8 (1) = 969	867 + 86 (*) + 18 (1) = 971
Montauban J. Jaurès	650	633	648	637
Negrepelisse J.H. Fragonard	550	490	497	503
Saint Antonin Pierre Bayrou	360	235	242	240
Valence d'Agen J. Rostand	840 + 48 (*) = 888	748 + 33 (*) = 781	732 + 33 (*) = 765	664 + 26 (*) = 690
TOTAL	9 430 + 528 (*) = 9 958	8 357 + 393 (*) = 8 750	8 365 + 392 (*) + 26 (1) + 18 (2) = 8 801	8 166 + 371 (*) + 36 (1) + 21 (2) = 8 594

(*) Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)

(1) SIO (Session d'Information et d'Orientation)

(2) UPI (Unité Pédagogique d'Intégration)

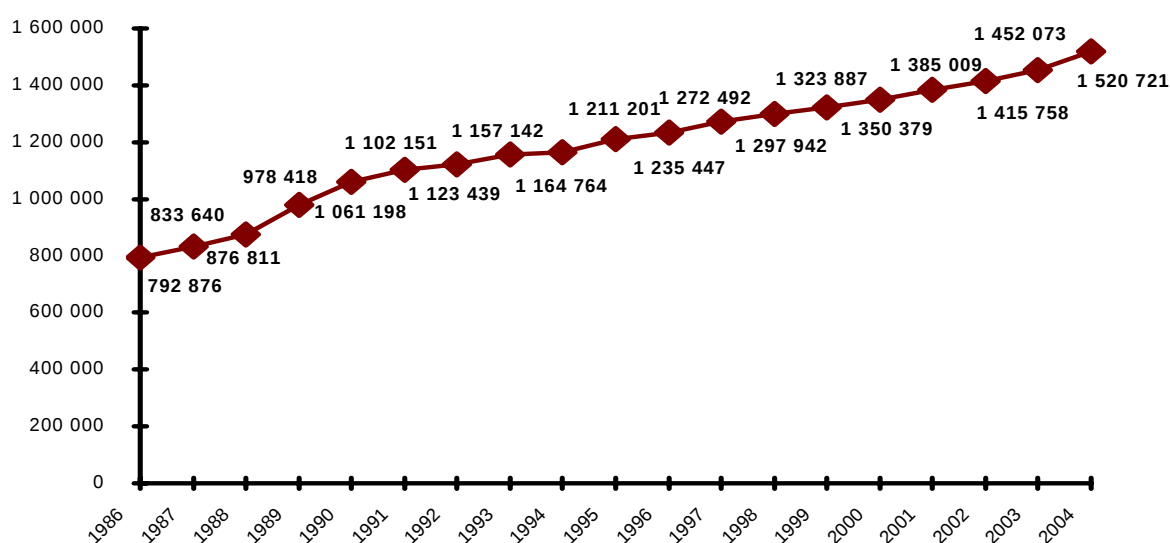
b) Histogramme des collèges privés :



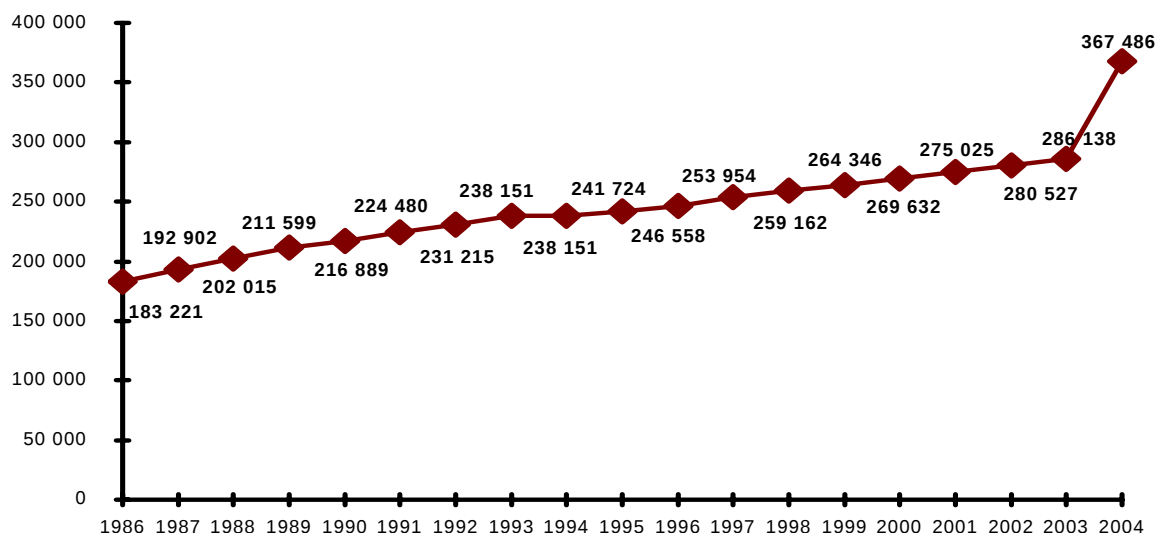
2 - Evolution des subventions de fonctionnement dans les collèges publics et privés durant la période de 1986 à nos jours :

Vous voudrez bien trouver schématiquement le rappel des subventions de fonctionnement allouées au plan départemental pour la période de 1986 à 2004.

Evolution des subventions de fonctionnement attribuées par le Conseil Général aux collèges de l'Enseignement Public (période de 1986-2004- en Euros)



**Evolution des subventions de fonctionnement attribuées
par le Conseil Général aux collèges de l'Enseignement Privé
sous contrat d'Association (période de 1986-2004 – en Euros)**



**2 - Activités éducatives, sportives et culturelles des projets
d'établissements des collèges**

(Article 655112 – S/Fonction 221) **96 500 €**

Nous avons décidé à l'unanimité, lors du vote de la Décision Modificative N° 2 de 2003 de regrouper, sur une même ligne budgétaire, les activités complémentaires, les projets d'action éducative et l'action culturelle en milieu scolaire et ce, afin d'avoir une vision globale de la politique pédagogique menée par chaque collège.

L'enveloppe globale consacrée à ces actions ayant été arrêtée à 140 000 €, je vous propose aujourd'hui, compte tenu des crédits inscrits lors de notre Décision Modificative n° 2 de 2004, de ratifier l'inscription du solde, à savoir 96 500 €.

3 – Dotation de fonctionnement de la Cité Scolaire de Moissac

(Article 655114 – S/Fonction 221) **3 500 €**

Conformément à la convention qui confie la gestion de la Cité Scolaire de Moissac à la Région, le Conseil Général est appelé à participer, au prorata de l'effectif du collège, aux frais d'assurance de cet ensemble immobilier.

4 - Entretien et réparations de bâtiments(Article 61522 – S/Fonction 221) **19 000 €**

Cette enveloppe permet de financer certaines interventions non programmées ou réparations urgentes sur les biens immobiliers des collèges dont la nature et le coût ne permettent pas une imputation en section d'investissement.

5 - Entretien et réparations de biens mobiliers(Article 61558 – S/Fonction 221) **4 000 €**

Cette enveloppe permet de financer, à l'instar de la précédente, des interventions non programmées ou urgentes sur les biens mobiliers des collèges.

6 – Fourniture de petit équipement(Article 60632 – S/Fonction 221) **22 000 €**

Afin de répondre aux normes en matière de sécurité et au fur et à mesure des demandes, les raccordements au gaz des salles spécialisées sont supprimés et remplacés par la mise en place de becs électriques.

Nous avons ainsi à ce jour modernisé les salles de sciences des collèges Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne, Pierre Flamens à Castelsarrasin, Pierre Darasse à Caussade, Antonin Perbosc à Lafrançaise, Pays de Serres à Lauzerte, Ingres et Olympe de Gouges à Montauban, J. H. Fragonard à Nègrepelisse, Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val et Jean Rostand à Valence d'Agen.

De plus, des achats de matériaux divers mis en œuvre par les collèges sont financés sur cette ligne budgétaire.

7 – Dotation de fonctionnement de la SEGPA Ingres(Article 655111 – S/Fonction 221) **10 300 €**

Les élèves de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) du collège Ingres ont toujours été logés à l'extérieur de leur établissement de tutelle. Ils occupaient des locaux dont la vétusté a justifié la décision de l'Assemblée Départementale, en 1997, de construire à leur intention des structures neuves, spacieuses et pédagogiquement adaptées qu'ils occupent depuis la rentrée de septembre 2000.

La nouvelle localisation fait néanmoins perdurer le fait que ces élèves sont éloignés, pour l'instant, de leur collège de rattachement. Il convient donc de continuer à prévoir, pour leur permettre de rallier en toute sécurité la demi-pension, leur transport en bus.

Compte tenu de sa spécificité, cette somme (10 300 €) est versée sous forme de subvention à l'Agent Comptable du collège Ingres qui assure le paiement de la société de transport sur présentation de facture.

8 – Locations mobilières

(Article 6135 – S/Fonction 221) **57 640 €**

Afin de permettre un meilleur fonctionnement dans un certain nombre de collèges publics et dans l'attente des restructurations (Théodore Despeyroux à Beaumont de Lomagne, Jean Lacaze à Grisolles, Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint-Pierre), des bâtiments préfabriqués de type « algéco » ont été mis en place.

Le montant estimatif des ces locations pour 2005 s'élève à 47 500 €.

De plus, et afin de répondre aux demandes de remplacement d'ordinateurs obsolètes, une provision de 10 140 € permettra de mettre à disposition des collèges des ordinateurs par le biais de la location.

9 - Frais de téléinformatique

(Article 62622 – S/Fonction 221) **35 000 €**

Comme l'Assemblée départementale s'y était engagée lors de sa session du 26 juin 2003, tous les collèges ont été connectés à l'internet à haut débit, soit par le biais d'une liaison satellitaire, soit par une liaison ADSL.

Je vous propose donc de ratifier un crédit de 35 000 € afin de prendre en charge les frais d'abonnement correspondants.

10 - Entretien des terrains, parcs et jardins

(Article 61521 – S/Fonction 221) **8 000 €**

Comme nous l'avons fait en 2004 dans d'autres établissements, des peupliers d'une très grande hauteur doivent être abattus, par mesure de précaution, au collège Pierre Darasse à Caussade.

Il convient donc de procéder à cette intervention et je vous propose, à cet effet, de ratifier un crédit de 8 000 €.

11 - Catalogues, imprimés et publications

(Article 6236 – S/Fonction 221)..... **1 000 €**

Nos services sont amenés, lors de l'élaboration de dossiers techniques notamment, à faire réaliser auprès de prestataires spécialisés des tirages de plans. C'est la raison pour laquelle je vous propose de ratifier un crédit de 1 000 €.

II - INVESTISSEMENT

1 – FRAIS D'ETUDES ET D'INSERTION

a - Frais d'études

(Article 20316 – S/Fonction 221)

- Autorisation de programme 2005 **200 000 €**
- Crédits de paiement inscrits au BP 2005 **200 000 €**

Cette ligne budgétaire permet de régler divers frais d'études liés soit à des contentieux, soit à des travaux.

Au titre de 2005, cette autorisation de programme de **200 000 €** se décomposera de la façon suivante :

- **frais d'études pour le collège de Montauban** 150 000 €
- provision pour frais d'études divers..... 50 000 €

S'agissant des frais d'études liés au collège de Montech, ils seront imputés sur le crédit de report de l'autorisation de programme de 2004 à hauteur de **144 983 €**.

Je vous propose donc d'adopter une autorisation de programme 2005 de **200 000 €** et de ratifier les crédits de paiements correspondants.

b - Frais d'insertion

(Article 20333 – S/Fonction 221)

- Autorisation de programme 2005 **10 000 €**
- Crédits de paiement inscrits au BP 2005 **10 000 €**

Cette ligne budgétaire permet de régler les insertions parues dans les journaux d'annonces légales pour des consultations d'entreprises liées à des travaux ou à de l'équipement.

2 - EQUIPEMENT

a - Dépenses d'équipement pour les collèges publics (Article 21841 – S/Fonction 221)

- Autorisation de programme 2005 **130 000 €**
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :
 - ☞ BP 2005 : 70 000 €
 - ☞ BP 2006 : 60 000 €
- Crédits de paiement inscrits au BP 2005 **120 000 €**
 - ☞ au titre de l'AP 2003 : 50 000 €
 - ☞ au titre de l'AP 2005 : 70 000 €

L'autorisation de programme globale 2005 de **130 000 €** se décompose ainsi :

1^{er} Equipement scolaire : 80 000 €

Cette rubrique concerne des acquisitions d'équipements mobiliers ou matériels divers destinées à des structures neuves ou restructurées dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement ou des divers programmes annuels.

Au titre de 2005 le collège Théodore Despeyroux à Beaumont-de-Lomagne sera concerné pour l'équipement mobilier suite à la construction du bâtiment neuf.

Complément et renouvellement de l'équipement mobilier : 50 000 €

Cette politique permet de compléter ou renouveler l'équipement des collèges –qu'il s'agisse de mobilier ou de matériel divers- sans que ce renouvellement ne soit forcément lié (contrairement à la rubrique du 1^{er} Equipement ci-dessus) à une restructuration ou à une réhabilitation de locaux.

La liste exhaustive des besoins, dressée par ordre de priorité, est sollicitée auprès des chefs d'établissement et arbitrée en concertation avec eux. Les commandes par collège sont ensuite établies par la Direction des Affaires Scolaires qui acquitte les factures correspondantes.

b - Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement
(Article 20431 – S/ Fonction 221)

- Autorisation de programme 2005 **15 000 €**
- Crédits de paiement inscrits au BP 2005 **15 000 €**

Cette autorisation de programme de **15 000 €** est allouée au titre des subventions versées dans le cadre de la politique du Fonds Commun des services d'Hébergement.

Sont examinées dans le cadre de cette rubrique les demandes d'aide financière des établissements à l'achat de matériels ou d'équipements divers destinés à l'hébergement.

La participation du Conseil Général peut varier dans une fourchette de 25 à 50 % du montant total.

La procédure en vigueur confère délégation à la Commission Permanente pour l'examen de ces demandes, c'est-à-dire la décision d'attribution ou de non attribution d'une subvention et la détermination du taux de participation, le cas échéant.

Je propose la reconduction de cette démarche et le vote d'une enveloppe globale de **15 000 €** pour laquelle je sollicite la ratification d'un crédit correspondant.

c – Matériel et outillage technique
(Article 2157 – S/Fonction 221)

- Autorisation de programme 2005 **10 000 €**
- Crédits de paiement inscrits au BP 2005 **10 000 €**

Cette autorisation de programme permettra de procéder à des remplacements de matériels ou outillages, notamment en cuisine, et ce, lorsque les montants excèdent les capacités financières de l'établissement et ne peuvent de ce fait être imputés sur la ligne du fonds commun d'hébergement.

d – Matériel de téléphonie
(Article 2185 – S/Fonction 221)

- Autorisation de programme 2005 **12 000 €**
- Crédits de paiement inscrits au BP 2005 **12 000 €**

Cette ligne budgétaire permet d'imputer les dépenses liées notamment au remplacement de standards téléphoniques.

Au titre de 2005, je vous propose de procéder au changement des standards téléphoniques des collèges Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint Pierre et Jean Rostand à Valence d'Agen.

3 - TRAVAUX

Je vous rappelle, que dans le cadre de la nouvelle nomenclature comptable (M52), les travaux réalisés doivent désormais être scindés entre :

⇒ les travaux dans les collèges propriété du Département qui sont imputés à l'article 231312 – S/Fonction 221 :

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre,
- Antonin Perbosc à Lafrançaise,
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,
- SEGPA du collège Ingres à Montauban,

⇒ les travaux dans les collèges reçus à disposition qui sont imputés à l'article 2317312 – S/Fonction 221 :

- Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne,
- Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin,
- Pierre Darasse à Caussade,
- Jean Lacaze à Grisolles,
- Pays de Serres à Lauzerte,
- François Mitterrand à Moissac,
- Ingres, Olympe de Gouges et Jean Jaurès à Montauban,
- Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val,
- Jean Rostand à Valence d'Agen.

Il est toutefois précisé qu'avec la mise en œuvre de notre plan d'investissement 2003-2012, la rubrique **Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations** n'a désormais vocation qu'à répondre à des besoins exceptionnels.

S'agissant du **Programme annuel de travaux à thèmes**, comme chaque année, je vous propose la réalisation de travaux touchant un ou plusieurs domaines suivants :

- sécurité et hygiène,
- mise à niveau des chaufferies,
- rénovation des demi-pensions et internats,
- mise aux normes des établissements en matière d'accessibilité aux handicapés,
- entretien des logements de fonction,
- maintenance du clos et du couvert,

lancés au titre de l'amélioration et de la modernisation des structures en parallèle aux travaux d'entretien courant.

Enfin, au titre des **Interventions Urgentes**, nous voterons une enveloppe permettant de financer les opérations non programmées dans les deux rubriques précédentes qui résultent de désordres ponctuels affectant une ou plusieurs structures de collèges et dont la résolution ne peut attendre un prochain programme d'entretien.

Ne sont toutefois examinées dans ce cadre, sauf cas particuliers, que les demandes atteignant ou excédant 800 € TTC, les autres devant être supportées par les établissements ou imputées, le cas échéant, sur l'enveloppe prévue à cet effet en section de fonctionnement (Article 61522 – S/Fonction 221).

a - Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du Département
(Article 231312 – S/Fonction 221)

Cette ligne budgétaire regroupe :

- 1 - Le programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations
- 2 - Le programme annuel de travaux à thèmes
- 3 - Et l'enveloppe consacrée aux interventions urgentes

Je vous propose donc :

- une autorisation de programme globale 2005 de **146 500 €**
- un crédit de paiement de **188 500 €**

📄 au titre de l'autorisation de programme 2004 : 42 000 €

📄 au titre de l'autorisation de programme 2005 : 146 500 €

L'autorisation de programme globale 2005 de **146 500 €** est ainsi détaillée :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations : 14 700 €

Vous voudrez bien trouver, en Annexe III, la liste des opérations retenues par collège.

Programme annuel de travaux à thèmes : 121 800 €
--

Le détail des opérations retenues pour cet exercice figure en Annexe IV.

Interventions Urgentes : 10 000 €

b - Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition
(Article 2317312 – S/Fonction 221)

Cette ligne budgétaire regroupe :

- 1 - Le programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations
- 2 - Le programme annuel de travaux à thèmes
- 3 - Et l'enveloppe consacrée aux interventions urgentes

Je vous propose donc :

- une autorisation de programme globale 2005 de**297 950 €**
- un crédit de paiement de**297 950 €**

L'autorisation de programme globale 2005 de **297 950 €** est ainsi détaillée :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations : 23 200 €

Vous voudrez bien trouver, en Annexe V, la liste des opérations retenues par collège.

Programme annuel de travaux à thèmes : 234 750 €
--

Le détail des opérations retenues pour cet exercice figure en Annexe VI.

Interventions Urgentes : 40 000 €

**c – Gros travaux de construction, d’extension et de
restructuration dans les Collèges Publics**
(Article 2382 – S/ Fonction 221)

<i>GROS TRAVAUX DE RESTRUCTURATION</i>
--

➤ **Travaux de restructuration de la Cité Scolaire François Mitterrand à
Moissac (5^{ème} tranche)**

Dans le cadre de ces travaux, il a été nécessaire de modifier notablement les équipements informatiques prévus au marché de base.

En effet, le raccordement sur l'existant s'est révélé insuffisant et il a été nécessaire de créer une nouvelle installation informatique avec mise en réseau sur l'ensemble des locaux créés et aménagés.

En conséquence et afin de clôturer définitivement cette opération, je vous propose une augmentation de 10 000 € de l'autorisation de programme correspondante et la ratification des crédits de paiements.

<i>PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012</i>
--

Nous avons arrêté, lors du vote de la Décision Modificative n°2 de 2002, le Programme Prévisionnel d'Investissement 2003-2012 sur nos collèges publics, pour un montant estimatif de 21 191 400 €, dont vous trouverez un récapitulatif en Annexe VII.

Ce vaste programme va s'échelonner sur dix ans et, comme vous allez le constater, les différentes opérations prévues sur 2003-2004 et 2004-2005 s'imbriquent avec la phase 2005-2006, phénomène que nous retrouverons tout au long de la durée de ce plan.

C'est la raison pour laquelle je vous informe que je ferai, à l'occasion de chaque Budget Primitif, un point sur les tranches réalisées et les opérations en cours, établissement par établissement.

➤ **Collège T. Despeyroux à Beaumont-de-Lomagne**

Un programme de travaux a été adopté pour un coût prévisionnel global de **3 050 000 €**, sur la période 2003-2007, avec la construction d'un bâtiment neuf s'élevant à 1 460 000 €.

Je vous rappelle que nous avons voté :

- au titre du Budget Primitif 2003, une autorisation de programme de **560 000 €** avec ratification d'un crédit de paiement de **360 000 €** pour la première phase 2003-2004 de la construction de ce bâtiment neuf comprenant : administration, une salle d'études, une salle d'activités culturelles, un Centre de Documentation et d'Information (CDI) avec salle multimédia, un préau avec foyer et sanitaires.

- au titre du Budget Primitif 2004, une autorisation de programme de **900 000 €** avec ratification d'un crédit de paiement de **220 000 €** correspondant à la seconde phase 2004-2005.

Je tiens à vous rappeler que nous avons refusé les deux premiers avant-projets sommaires présentés par le maître d'œuvre car ils présentaient un dépassement, que je qualifierai de prohibitif, de l'enveloppe financière que nous avons votée.

En février 2004, l'avant-projet sommaire était enfin validé sur la base d'un projet arrêté à 1 846 000 €.

En avril 2004, les travaux de démolition des bâtiments de l'administration ont été réalisés et l'avis d'appel public à concurrence a pu être lancé le 2 décembre 2004 pour une remise des plis le 7 janvier 2005 et un démarrage des travaux prévu en février 2005.

Au titre du Budget Primitif 2005, je vous propose :

- ☞ d'augmenter l'autorisation de programme relative au bâtiment neuf de **386 000 €** ce qui en portera le montant à **1 846 000 €** (560 000 € + 900 000 € + 386 000 €), avec ratification d'un crédit de paiement de **886 800 €** qui vient s'ajouter aux 580 000 € déjà inscrits (360 000 € + 220 000 €), les 379 100 € restants devant être programmés sur le Budget Primitif 2006, dans la mesure où cet équipement sera livré dans le courant du premier trimestre 2006,
- ☞ d'adopter l'autorisation de programme 2005 de **800 000 €** relative à la phase 2005-2006 qui correspond à la première tranche de restructuration des bâtiments existants.

La deuxième tranche sera programmée au Budget Primitif 2006 et l'ensemble des deux tranches réalisé sur 2006-2007.

➤ **Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin**

Dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement 2003-2012, nous avons prévu la construction d'un bloc sanitaires filles, la restructuration du bloc garçons ainsi que la mise aux normes de la cuisine pour un coût global de **220 000 €**.

Au titre du Budget Primitif de 2004, nous avons voté une autorisation de programme de **100 000 €** avec ratification d'un crédit de paiement de **50 000 €** pour la construction d'un bloc sanitaires filles de 90 m² et la restructuration du bloc garçons existant.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à Monsieur BRAVO et les travaux viennent de démarrer avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : gros oeuvre : Entreprise Paillas,
- lot n° 2 : charpente bois - couverture : Entreprise Paillas,
- lot n° 3 : menuiserie bois : Entreprise Lopez,
- lot n° 4 : plâtrerie : Entreprise Mommayou,
- lot n° 5 : carrelage - faïence : Entreprise Lelièvre,
- lot n° 6 : plomberie - sanitaires : Entreprise Fiche,
- lot n° 7 : électricité : Entreprise Blasco,
- lot n° 8 : peintures : Entreprise Pinto.

Au titre de cette année 2005, je vous propose la ratification complémentaire d'un crédit de paiement de **50 000 €**.

➤ **Collège Jean de Prades à Castelsarrasin**

Dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement 2003-2012, nous avons prévu la restructuration de la chaufferie et la mise aux normes des bâtiments sur la base d'un programme global de **1 573 300 €**.

Le diagnostic thermique programmé en 2003 a été réalisé.

Au titre du Budget Primitif de 2004, nous avons voté une autorisation de programme de **110 000 €** correspondant à la tranche 2004-2005 et relative à la restructuration de la chaufferie.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à Nomad'6 et les travaux démarreront à l'issue de la saison de chauffe 2004-2005.

Au titre de cette année, je vous propose la ratification d'un crédit de paiement de **110 000 €**.

➤ **Collège Pierre Darasse à Caussade**

Le montant global de la restructuration de ce collège est estimé à **2 846 300 €** dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement 2003-2012.

En 2003, nous avons, d'une part, réalisé l'étude thermique et, d'autre part, approuvé la convention de mandat à passer avec la SEMATEG pour les études préalables de l'ensemble du programme.

Par suite de retards générés dans le cadre du contrôle de légalité, la consultation des concepteurs n'a pu être lancée qu'en février 2004.

La Commission d'Appel d'offres du 19 avril 2004 a procédé à l'ouverture des plis et le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à Monsieur GONZALEZ à Caussade lors de la Commission Permanente du 17 mai 2004.

A la suite de cela, une réunion de travail a été organisée début juillet 2004 au collège entre nos services, la SEMATEG, les utilisateurs et l'architecte afin qu'il prépare l'avant-projet sommaire.

Un premier avant-projet sommaire a été remis par l'architecte début novembre mais, hélas, son montant dépassait largement, comme pour Beaumont-de-Lomagne, l'enveloppe prévisionnelle.

Le 14 décembre dernier, Monsieur GONZALEZ proposait un nouvel avant-projet sommaire sur les deux premières phases 2003-2004, 2004-2005 qui, cette fois, respectait le volume des crédits alloués, **795 000 €**.

Nous lui avons donc demandé de préparer le dossier de consultation des entreprises pour février 2005 ce qui laisse augurer d'un démarrage des travaux des deux premières phases (2003-2004, 2004-2005) mi-avril 2005 pour une réception en septembre 2005.

Je vous rappelle que nous avons adopté :

- au titre du Budget Primitif 2003, une autorisation de programme de **355 000 €** avec ratification d'un crédit de paiement de **255 000 €** pour la mise aux normes de l'internat garçons et la réfection des étanchéités des bâtiments situés rue de la Bénèche et rue Jean Moulin qui constituent la première phase 2003-2004.

● au titre du Budget Primitif 2004, une autorisation de programme de **440 000 €** avec ratification d'un crédit de paiement de **100 000 €** pour la réfection des étanchéités des bâtiments externat, internat, SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), ateliers, ALTI (Atelier Laboratoire de Technologie Industrielle), la réfection des canalisations de chauffage et eau ainsi que l'aménagement d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment externat pour l'accueil d'un enfant handicapé qui correspondent à la deuxième phase 2004-2005, étant précisé que les travaux relatifs à l'accueil de l'enfant handicapé ont été livrés pour la rentrée de septembre 2004.

Au titre du Budget Primitif 2005, la programmation concernera la troisième phase 2005-2006 relative à la restructuration des bâtiments rue de La Bénèche et rue Jean Moulin avec la mise aux normes thermiques, électriques, sécurité, pédagogiques, phoniques ainsi que la réfection des façades pour un montant prévisionnel de **670 000 €**.

Au titre du Budget Primitif de 2005, je vous propose donc :

- ⇒ d'adopter une autorisation de programme 2005 de **670 000 €**, avec inscription des crédits de paiement en 2006 au titre de la troisième phase 2005-2006,
- ⇒ de ratifier un crédit de paiement de **440 000 €** au titre des première et deuxième phases 2003-2004, 2004-2005.

➤ **Collège Jean Lacaze à Grisolles**

Au titre du programme prévisionnel d'investissement 2003-2012, le programme global de travaux sur cet établissement est estimé à **1 008 300 €**.

Le diagnostic thermique programmé en 2003 ayant été réalisé, nous lancerons au titre de la phase 2005-2006 la restructuration du bâtiment Centre de Documentation et d'Information (C.D.I.) comprenant la réfection des terrasses et la mise aux normes thermiques, électriques, sécurité, pédagogiques et phoniques.

La consultation pour le choix du maître d'œuvre sera prochainement lancée, l'objectif étant de livrer ces travaux pour la rentrée de septembre 2006.

C'est pourquoi je vous propose d'adopter une autorisation de programme 2005 de **340 000 €** et de ratifier un premier crédit de paiement de **100 000 €**.

➤ **Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre**

Le montant global des interventions prévues sur cet établissement, dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement 2003-2012, est estimé à **585 000 €**.

Au titre du Budget Primitif de 2003, nous avons voté une autorisation de programme de **434 947 €** avec ratification d'un premier crédit de paiement de **294 647 €** pour l'agrandissement de la salle à manger, la restructuration de la cuisine et l'achat des équipements correspondants.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au Cabinet N'OMAD 6 lors de la Commission Permanente du 27 octobre 2003, les premiers lots lors de la Commission d'Appel d'offres du 30 août 2004 :

- lot n° 2 : serrurerie : Alu Créations,
- lot n° 3 : étanchéité : Turbo Etanchéité,
- lot n° 4 : menuiserie alu : Alufer,
- lot n° 8 : peintures et sols : Entreprise Mariuzzo,

et les lots restants lors de la Commission d'Appel d'offres du 8 novembre 2004 :

- lot n° 1 : gros œuvre : STGB,
- lot n° 5 : menuiseries : MTG,
- lot n° 6 : plâtreries-cloisons : Entreprise Mommayou,
- lot n° 7 : carrelage-faïences : Entreprise Lagarrigue,
- lot n° 9 : électricité : ACEP,
- lot n° 10 : plomberie-chauffage : ACEP.

L'installation du chantier a été réalisée courant décembre 2004 et les travaux viennent de démarrer pour une livraison des cuisines début mai 2005 et une réception définitive de l'opération fin juillet 2005.

Il convient aujourd'hui de ratifier un crédit de paiement complémentaire de **140 300 €**. A l'issue du vote du Budget Primitif, l'ensemble des crédits de paiement (434 947 €) sera mobilisé.

Nous avons envisagé de programmer, à l'occasion du Budget Primitif 2006, la dernière phase 2006-2007 correspondant à la construction du préau avec bloc sanitaires et la clôture du collège.

Afin d'accélérer les travaux prévus sur ce collège, je vous propose, dès 2005, d'engager la construction du préau avec bloc sanitaires et, à cet effet, de voter une autorisation de programme de **193 000 €** avec la ventilation suivante en crédits de paiement :

2005 : 93 000 €

2006 : 100 000 €,

étant précisé que la clôture de l'établissement sera réalisée, comme prévu, en 2006.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à Nomad'6 et les travaux pourraient démarrer en septembre 2005.

➤ **Collège Pays de Serres à Lauzerte**

Le programme global de travaux sur cet établissement est estimé, dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement 2003-2012, à **1 443 300 €**.

Le diagnostic thermique ayant été réalisé en 2003, je vous propose, au titre de l'exercice 2005, de lancer la restructuration du bâtiment externat (1^{ère} phase 2005-2006) comprenant la réfection des terrasses, la réfection des façades, la mise aux normes thermiques, électriques, sécurité, pédagogiques et phoniques du 3^{ème} étage.

La consultation pour le choix du maître d'œuvre sera prochainement lancée, l'objectif étant de livrer ces travaux, comme à Grisolles, pour la rentrée de septembre 2006.

C'est pourquoi je vous propose d'adopter une autorisation de programme 2005 correspondant à la phase 2005-2006 de **300 000 €** et de ratifier un premier crédit de paiement de **100 000 €**.

➤ **Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Le montant global de la restructuration est estimé, dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement 2003-2012, à **4 138 300 €**.

Après avoir réalisé le diagnostic thermique, nous avons voté, lors du Budget Primitif 2003, une autorisation de programme de **518 000 €** correspondant à la première phase 2003-2004 portant sur la restructuration du bâtiment demi-pension avec mise en place de surtoitures bac-acier et mise aux normes hygiène, thermiques, électriques, sécurité et phoniques avec ratification d'un premier crédit de paiement de **318 000 €**.

Comme sur Caussade et compte tenu des observations faites par le contrôle de légalité, la Commission d'Appel d'Offres n'a pu retenir l'architecte chargé de cette opération (Cabinet Salomon) que le 14 juin 2004.

S'agissant des travaux de la phase 2003-2004, l'architecte vient de nous remettre l'avant-projet sommaire qui est en cours d'étude par nos services.

Normalement, les travaux devraient démarrer à la rentrée de septembre 2005 et s'enchaîner, début 2006, avec les travaux de la phase 2005-2006.

Au titre de 2005, la programmation concernera la restructuration du bâtiment techno-atelier-SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté) avec la mise en place de surtoitures bac-acier et la mise aux normes hygiène, thermiques, électriques, sécurité, pédagogiques et phoniques d'un montant prévisionnel de **385 000 €**.

Je vous propose donc, au titre du Budget Primitif 2005, de voter une autorisation de programme de **385 000 €** correspondant à la phase 2005-2006.

➤ **Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val**

Le montant global d'isolation et de restructuration de ce collège est estimé à **1 613 300 €** dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement 2003-2012.

Le diagnostic thermique a été réalisé et les marchés de maîtrise d'œuvre attribués à :

- ⇒ LEXA Conception lors de la Commission Permanente du 27 octobre 2003 pour les travaux d'isolation des façades qui sont, à ce jour, quasiment terminés sur une des deux façades dans le cadre de l'autorisation de programme de **188 110 €** déjà votée,
- ⇒ le cabinet N'OMAD 6 pour les travaux de restructuration de la chaufferie qui démarreront à l'issue de la saison de chauffe 2004-2005 dans le cadre, là aussi, de l'autorisation de programme de **110 000 €** déjà votée.

Au titre du Budget Primitif 2005, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **110 000 €** sur l'autorisation de programme de 2004 correspondant aux travaux de restructuration de la chaufferie.

➤ **Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

Le programme global de travaux sur cet établissement a été estimé à **608 300 €** dans le cadre de notre programme prévisionnel d'investissement 2003-2012.

Après avoir réalisé le diagnostic thermique, nous avons attribué les marchés de maîtrise d'œuvre à :

- ⇒ Monsieur BOURDONCLE lors de la Commission Permanente du 27 octobre 2003 pour les travaux d'agrandissement de la salle à manger, qui sont, à ce jour, terminés dans le cadre de l'autorisation de programme de **166 869 €** adoptée lors du Budget Primitif 2003,
- ⇒ le cabinet N'OMAD 6 pour les travaux de restructuration de la chaufferie qui démarreront à l'issue de la saison de chauffe 2004-2005 dans le cadre de l'autorisation de programme de **110 000 €** adoptée lors du Budget Primitif 2004.

Au titre du Budget Primitif 2005, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **110 000 €** sur l'autorisation de programme de 2004 correspondant aux travaux de restructuration de la chaufferie.



Compte tenu de toutes ces précisions, je vous propose, au titre de la phase 2005-2006 de notre Programme Prévisionnel d'Investissement 2003-2012, une autorisation de programme globale de **3 074 000 €** correspondant à :

- Collège T. Despeyrous à Beaumont de Lomagne 1 186 000 €
- Collège P. Darasse à Caussade 670 000 €
- Collège J. Lacaze à Grisolles 340 000 €
- Collège J.J Rousseau à Labastide Saint-Pierre 193 000 €
- Collège Pays de Serres à Lauzerte 300 000 €
- Collège Olympe de Gouges à Montauban 385 000 €

avec la ratification d'un crédit de paiement global de **2 140 100 €** correspondant à :

- Collège T. Despeyrous à Beaumont de Lomagne..... 886 800 €
- Collège P. Flamens à Castelsarrasin 50 000 €
- Collège J. de Prades à Castelsarrasin..... 110 000 €
- Collège P. Darasse à Caussade 440 000 €

- Collège J. Lacaze à Grisolles 100 000 €
- Collège J.J Rousseau à Labastide Saint-Pierre 233 300 €
- Collège Pays de Serres à Lauzerte 100 000 €
- Collège P. Bayrou à Saint-Antonin Noble Val 110 000 €
- Collège J. Rostand à Valence d'Agen 110 000 €

4 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

a - Subvention Région travaux cité scolaire (Article 204121 – S/ Fonction 221)

Je vous rappelle que, dans le cadre des travaux réalisés par la Région sur l'extension des locaux de la demi-pension de la cité scolaire Jean de Prades à Castelsarrasin, notre participation va s'élever à **307 580 €**.

Au titre du Budget Primitif 2005, je vous propose :

- de ratifier, d'une part, un crédit de paiement de **107 580 €** au titre des travaux d'extension sur l'article 204121 S/F 221.
- d'adopter, d'autre part, une autorisation de programme 2005 de **53 499 €**, au titre des équipements et mobiliers.

b - Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité (Article 20433 – S/ Fonction 221)

Lors du vote de la Décision Modificative N° 1 de 2003, notre Assemblée a approuvé la mise en place d'une politique départementale d'aide en direction des collèges privés sous contrat d'association pour leurs travaux de **mise aux normes de sécurité des bâtiments et des matériaux** sur la base de 50 % du montant TTC des travaux, plafonnée au seuil réglementaire de la loi Falloux.

Nous avons voté, au titre du Budget Primitif 2004, une autorisation de programme de **76 995 €** et la Commission Permanente du 23 août 2004 a réparti les crédits concernés.

Je vous informe que Madame la Directrice diocésaine de l'enseignement catholique m'a communiqué les dossiers de la programmation 2005 dont le montant ressort à 75 907 €.

Je vous propose donc d'adopter une autorisation de programme 2005 de **75 907 €** telle qu'elle résulte de l'annexe VIII avec un échéancier en crédits de paiement de :

- 2005 : 35 907 €
- 2006 : 40 000 €

et de ratifier un crédit de paiement de **75 907 €** (40 000 € au titre de l'autorisation de programme de 2004 et 35 907 € au titre de l'autorisation de programme 2005).

Ces aides seront définitivement arrêtées par la Commission Permanente sur la base d'un dossier technique par collège.



En conclusion, je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de la politique départementale en matière de collèges au titre de l'exercice 2005 et :

de ratifier les crédits de paiement correspondants :

de donner délégation à la Commission Permanente :

a) pour se prononcer sur les dépenses à imputer :

Article 20431 – S/Fonction 221

Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (fonds commun d'hébergement)

Article 231312 et 2317312 – S/Fonction 221

Travaux de grosses réparations aux collèges, les interventions urgentes et rénovation des logements de fonction.

Article 20433 – S/Fonction 221

Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité.

b) pour donner mandat à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement du Tarn-et-Garonne (SEMATEG) de la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement lourd à lancer.

III - de m'autoriser à signer l'avenant avec le Conseil Régional concernant la participation du Département aux frais d'assurance de la Cité Scolaire de Moissac pour l'année 2005.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve les orientations suivantes pour 2005 :

I - FONCTIONNEMENT

A - Collèges publics

- Approuve la répartition de la dotation de fonctionnement 2004-2005 d'un montant de 1 543 166 € (annexe I) ;
- ratifie un crédit de paiement complémentaire de 36 000 € pour la période de février à la fin des travaux prévue en juin 2005 concernant la livraison des repas au collège de Labastide-Saint-Pierre pendant les travaux ;

B – Collèges privés

- Approuve la répartition de la dotation de fonctionnement 2004-2005 d'un montant de 382 066 € (annexe II) ;
- Précise que le mandatement des sommes dues aux collèges publics et privés sera effectué selon l'échéancier suivant :
 - 60 % versés au mois de mars
 - 40 % (le solde) mandatés au mois de juin

II - INVESTISSEMENT

- Approuve les délibérations de programmes suivantes pour 2005 :

1 – Frais d'études et d'insertion

a - Frais d'études

- Autorisation de programme 2005 200 000 €

b – Frais d'insertion

- Autorisation de programme 2005 10 000 €

2 - Equipement**a – Dépenses d'équipement pour les collèges publics**

- Autorisation de programme 2005 130 000 €
- dont :**
 - 1^{er} équipement scolaire 80 000 €
 - complément de renouvellement de l'équipement mobilier..... 50 000 €

b – Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (fonds commun d'hébergement)

- Autorisation de programme 2005 15 000 €

c – Matériel et outillage technique

- Autorisation de programme 2005 10 000 €

d – Matériel de téléphonie

- Autorisation de programme 2005 12 000 €

3 - travaux**a) - Programmes annuels de travaux dans les collèges publics propriété du département**

dont :

- ◆ programme annuel des travaux d'entretien et de grosses réparations (annexe III) 14 700 €
- ◆ programme annuel de travaux à thèmes (annexe IV) 121 800 €
- ◆ interventions urgentes 10 000 €

b – Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition

dont :

- ◆ programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations : (annexe V) 23 200 €
- ◆ programme annuel de travaux à thèmes (annexe VI) 234 750 €
- ◆ interventions urgentes 40 000 €

c – Gros travaux de construction, d'extension et de restructuration dans les collèges publics

GROS TRAVAUX DE RESTRUCTURATION

➤ **Travaux de restructuration de la cité scolaire François Mitterand à Moissac (5^{ème} tranche)**

- Adopte une augmentation d'autorisation de programme de 10 000 €

PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012

- Adopte au titre de la phase 2005-2006 du programme prévisionnel d'investissement 2003-2012 (annexe VII) une autorisation de programme globale de 3 074 000 € ainsi répartie :

- Collège T. Despeyrous à Beaumont de Lomagne 1 186 000 €
- Collège P. Darasseà Caussade 670 000 €
- Collège J. Lacaze à Grisolles 340 000 €
- Collège J.J Rousseau à Labastide Saint-Pierre 193 000 €
- Collège Pays de Serres à Lauzerte 300 000 €
- Collège Olympe de Gouges à Montauban 385 000 €

4 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

a - Subvention Région travaux cité scolaire Jean de Prades à Castelsarrasin

- Adopte une autorisation de programme 2005 de 53 499 € au titre des équipements et mobiliers ;

b - Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité

- Adopte une autorisation de programme 2005 de 75 907 € (annexe IX) avec un échéancier en crédits de paiement de :

- 2005 : 35 907 €
- 2006 : 40 000 €

- Ratifie les crédits de paiement suivants :

*I – Fonctionnement***Article 65511 – S/Fonction 221**

Dotation de fonctionnement des collèges publics..... 1 579 166 €

Article 65512 – S/Fonction 221

Dotation de fonctionnement des collèges privés 382 066 €

Article 655112 – S/Fonction 221

Activités éducatives, sportives et culturelles des projets
d'établissements des collèges publics 96 500 €

Article 655114 – S/Fonction 221

Dotation de fonctionnement de la Cité Scolaire de Moissac 3 500 €

Article 61522 – S/Fonction 221

Entretien et réparation de bâtiments..... 19 000 €

Article 61558 – S/Fonction 221

Entretien et réparation de biens mobiliers..... 4 000 €

Article 60632 – S/Fonction 221

Fourniture de petit équipement 22 000 €

Article 655111 – S/Fonction 221

Dotation de fonctionnement de la SEGPA Ingres à Montauban 10 300 €

Article 6135 – S/Fonction 221

Locations mobilières 57 640 €

Article 62622 – S/Fonction 221

Frais de téléinformatique..... 35 000 €

Article 61521 – S/Fonction 221

Entretien des terrains, parcs et jardins 8 000 €

Article 6236 – S/Fonction 221

Catalogues, imprimés et publications 1 000 €

*II – Investissement***Article 20316 – S/Fonction 221**

Frais d'études 200 000 €

avec une autorisation de programme 2005 de 200 000 €

Article 2033 – S/Fonction 221

Frais d'insertion..... 10 000 €

avec une autorisation de programme 2005 de 10 000 €

Article 21841 – S/Fonction 221

Dépenses d'équipement pour les collèges publics 120 000 €

(1^{er} Equipement scolaire et Complément et renouvellement
de l'équipement)

avec une autorisation de programme 2005 de 130 000 €

Article 20431 – S/Fonction 221

Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses
d'équipement (fonds commun d'hébergement) 15 000 €

avec une autorisation de programme 2005 de 15 000 €

Article 2157 – S/Fonction 221

Matériel et outillage technique..... **10 000 €**
 avec une autorisation de programme 2005 de 10 000 €

Article 2185 – S/Fonction 221

Matériel de téléphonie..... **12 000 €**
 avec une autorisation de programme 2005 de 12 000 €

Article 231312 – S/Fonction 221

Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété
 du Département **188 500 €**
 avec une autorisation de programme 2005 de 146 500 €

Article 2317312 – S/Fonction 221

Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus
 à disposition..... **297 950 €**
 avec une autorisation de programme 2005 de 297 950 €

Article 2382 – S/Fonction 221

✓ Gros Travaux de restructuration dans les collèges publics
 (Moissac 5^{ème} tranche) **10 000 €**
 ✓ Programme Prévisionnel d'Investissement 2003-2012 **2 140 100 €**
 avec une autorisation de programme 2005 de 3 074 000 €

Article 204121 – S/Fonction 221

Subvention Région travaux cité scolaire..... **107 580 €**
 avec une autorisation de programme 2005 de 53 499 €

Article 20433 – S/Fonction 221

Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité **75 907 €**
 avec une autorisation de programme 2005 de 75 907 €

– Donne délégation à la Commission Permanente :

a) pour se prononcer sur les dépenses à imputer :

Article 20431 – S/Fonction 221

Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (fonds commun d'hébergement)

Article 231312 et 2317312 – S/Fonction 221

Travaux de grosses réparations aux collèges, les interventions urgentes et rénovation des logements de fonction.

Article 20433 – S/Fonction 221

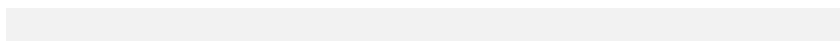
Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité.

b) pour donner mandat à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement du Tarn-et-Garonne (SEMATEG) de la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement lourd à lancer.

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant avec le Conseil Régional concernant la participation du Département aux frais d'assurance de la Cité Scolaire de Moissac pour l'année 2005.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



ANNEXE I

RÉPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS

ANNÉE 2004-2005

Collèges	Dotation 2005
BEAUMONT-DE-LOMAGNE Théodore Despeyrous	65 947 €
CASTELSARRASIN Pierre Flamens	71 229 €
CASTELSARRASIN Jean de Prades	91 630 €
CAUSSADE Pierre Darasse	159 327 €
GRISOLLES Jean Lacaze	80 974 €
LABASTIDE-SAINT-PIERRE Jean-Jacques Rousseau	90 027 €
LAFRANÇAISE Antonin Perbosc	64 652 €
LAUZERTE Pays de Serres	73 840 €
MOISSAC François Mitterrand	132 733 €
MONTAUBAN Ingres	180 012 €
MONTAUBAN Jean Jaurès	102 417 €
MONTAUBAN Olympe de Gouges	146 283 €
NEGREPELISSE Jean-Honoré Fragonard	77 206 €
SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL Pierre Bayrou	73 601 €
VALENCE D'AGEN Jean Rostand	133 288 €
TOTAL	1 543 166 €

Le Président,

ANNEXE II

RÉPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PRIVÉS

ANNÉE 2004-2005

COLLEGES	TOTAL DOTATION
<u>BEAUMONT DE LOMAGNE</u>	
Saint-Joseph	22 102 €
<u>CAUSSADE</u>	
Saint-Antoine	42 216 €
<u>DURFORT LACAPELETTE</u>	
Saint-Roch	8 802 €
<u>MOISSAC</u>	
Jeanne d'Arc	40 732 €
<u>MONTAIGU DE QUERCY</u>	
Sainte-Agnès	14 802 €
<u>MONTAUBAN</u>	
Notre Dame	68 430 €
<u>MONTAUBAN</u>	
Institut Familial	100 580 €
<u>MONTAUBAN</u>	
Saint Théodard	74 200 €
<u>PARISOT</u>	
Jean de la Valette	10 202 €
TOTAL	382 066 €

Le Président,

ANNEXE III

COLLEGES PROPRIETE DU DEPARTEMENT

Programme Annuel de Travaux d'Entretien et de Grosses Réparations

PROGRAMME 2005

- **Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse**

- Création d'un bureau pour le Conseiller Principal d'Education ... 9 500 €
- Agrandissement du bureau du Principal..... 5 200 €

TOTAL : 14 700 €

Le Président,

ANNEXE IV

COLLEGES PROPRIETE DU DEPARTEMENT Programme Annuel de Travaux à Thèmes (Sécurité-Hygiène, Demi-pensions Internats, Chaufferies, Accessibilité aux handicapés, Entretien des logements de fonction des personnels de l'Etat, Maintenance du clos et du couvert)

PROGRAMME 2005

A – SECURITÉ-HYGIÈNE

- **Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre**

→ Réfection et mise aux normes de l'installation
de l'alarme incendie..... 20 000 €

- **Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise**

→ Travaux d'électricité (rapport APAVE)..... 3 000 €

- **SEGPA du Collège Ingres à Montauban**

→ Mise en place de ventilations et de rideaux de protection
atelier métallerie..... 2 800 €

TOTAL..... 25 800 €

B – DEMI-PENSIONS - INTERNAT

NÉANT

C – CHAUFFERIES

- **Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre**

→ Remplacement des canalisations chauffage
(2ème tranche)..... 40 000 €

TOTAL..... 40 000 €

D – ACCESSIBILITÉ AUX HANDICAPÉS

NÉANT

E – ENTRETIEN DES LOGEMENTS DE FONCTION

- **Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse**
 - Aménagement d'une terrasse logement intendance... 3 000 €
- **Provision pour travaux imprévus 2 000 €**
- TOTAL..... 5 000 €**

F – MAINTENANCE DU CLOS ET DU COUVERT

- **Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre**
 - Etanchéité des terrasses (CDI + Administration)...20 000 €
- **Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise**
 - Remplacement des volets roulants..... 15 000 €
 - Mise en place de clôtures 16 000 €
- TOTAL 51 000 €**

TOTAL : 121 800 €

Le Président,

ANNEXE V

COLLEGES RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT

Programme Annuel de Travaux d'Entretien et de Grosses Réparations

PROGRAMME 2005

- **Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin**
 - Réfection des revêtements de sol à la Vie Scolaire 2 000 €

- **Collège Jean Jaurès à Montauban**
 - Rénovation de l'infirmerie 3 000 €

- **Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val**
 - Création de locaux d'entretien aux étages 9 000 €
 - Aménagement de la salle d'études (faux-plafonds, électricité) 3 700 €
 - Revêtement de sol de la salle de technologie..... 5 500 €

TOTAL : 23 200 €

Le Président,

ANNEXE VI

COLLEGES RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT Programme Annuel de Travaux à Thèmes (Sécurité-Hygiène, Demi-pensions Internats, Chaufferies, Accessibilité aux handicapés, Entretien des logements de fonction des personnels de l'Etat, Maintenance du clos et du couvert)

PROGRAMME 2005

A – SECURITÉ-HYGIÈNE

- **Collège Flamens à Castelsarrasin**

→ Travaux demandés par la Commission de Sécurité..... 18 000 €
(création d'une 2ème issue salle d'études, asservissement des
portes, recoupement des couloirs...)

- **Collège Jean Lacaze à Grisolles**

→ Déplacement du détendeur de la chaufferie 2 300 €

- **Collège Jean Jaurès à Montauban**

→ Remplacement de volets roulants 8 000 €
→ Remplacement porte d'entrée bâtiment administratif 3 000 €

- **Collège Ingres à Montauban**

→ Travaux suite à la Commission de Sécurité..... 25 000 €
(recoupage des combles, isolation coupe feu...)

- **Collège Pays de Serres à Lauzerte**

→ Travaux de mise aux normes électriques..... 8 500 €

- **Collège Olympe de Gouges à Montauban**

→ Travaux suite à la Commission de Sécurité..... 14 000 €
(alarme CDI, remplacement vitrages, recoupement des couloirs...)

- **Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val**

→ Travaux suite à la Commission de Sécurité..... 24 250 €
(désenfumage, recoupement des couloirs...)

- **Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

→ Travaux suite à la Commission de Sécurité..... 17 000 €
(cantonnement cuisine-self, portes coupe-feu, self hall d'entrée...)

TOTAL 120 050 €

B – DEMI-PENSIONS – INTERNAT

- **Collège Pierre Darasse à Caussade**

→ Remplacement du ballon d'eau chaude et alimentation... 12 000 €

TOTAL 12 000 €

C – CHAUFFERIES

- **Cité scolaire François Mitterrand à Moissac**

→ Remplacement de radiateurs (2ème tranche)..... 6 000 €

TOTAL 6 000 €

D – ACCESSIBILITÉ AUX HANDICAPÉS

NÉANT

E – ENTRETIEN DES LOGEMENTS DE FONCTION

- **Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne**

→ Extension du logement du gestionnaire 6 500 €

- **Collège Jean de Prades à Castelsarrasin**

→ Mise aux normes de l'installation électrique dans les logements
du gestionnaire et du concierge 13 000 €

→ Remplacement des menuiseries extérieures dans le logement
du Principal-adjoint..... 7 000 €

- **Collège du Pays de Serres à Lauzerte**

Réfection du logement du Principal - 1^{ère} tranche 6 000 €

- **Collège Olympe de Gouges à Montauban**

→ Réfection du logement du Principal-adjoint 5 000 €

→ Remplacement des menuiseries extérieures 6 000 €

- **Provision pour travaux imprévus..... 16 500 €**

TOTAL..... 60 000 €

F – MAINTENANCE DU CLOS ET DU COUVERT

- **Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne**

→ Travaux d'étanchéité sur bâtiment externat 10 000 €

- **Collège Flamens à Castelsarrasin**

→ Réfection étanchéité terrasse préau..... 2 200 €

→ Réfection des menuiseries du couloir du CDI (1^{ère} tranche) 6 500 €

- **Collège du Pays de Serres à Lauzerte**

→ Réfection des terrasses du bâtiment internat 8 000 €

- **Collège Ingres à Montauban**

→ Réfection des toitures cuisine et réfectoire 10 000 €

TOTAL..... 36 700 €

TOTAL : 234 750 €

Le Président,

ANNEXE VII
PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012 - TABLEAU RECAPITULATIF
APRÈS RÉAJUSTEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2004

Années Collèges	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
Théodore Despeyrous BEAUMONT DE LOMAGNE	600 000 € *	900 000 € *	800 000 € * 386 000 € (1)	750 000 € *	-	-	-	-	-	3 436 000 € 22,54 MF
Flamens CASTELSARRASIN	-	100 000 € A	-	-	120 000 € C	-		-	-	220 000 € 1,45 MF
Jean de Prades CASTELSARRASIN	3 300 € E	110 000 € B	-	-	160 000 € A	-	1300 000€ A+ D	-	-	1 573 300 € 10,32 MF
Pierre Darasse CAUSSADE	358 300 € C +E *	340 000 € *	670 000 € *	500 000 € *	450 000 € *	528 000 € *	-	-	-	2 846 300 € 18,67 MF
Jean Lacaze GRISOLLES	3 300 € E	-	340 000 € *	325 000 € *	140 000 € *	-	-	200 000 € *	-	1 008 300 € 6,61 MF
J-J Rousseau LABASTIDE ST P.	385 000 € C	-	193 000 € A	7 000 € A	-	-	-	-	-	585 000 € 3,84 MF
Antonin Perbosc LAFRANCAISE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays de Serres LAUZERTE	3 300 € E	-	300 000 € *	310 000 € *	430 000 € *	280 000 € *	120 000 € *	-	-	1 443 300 € 9,47 MF
François Mitterrand MOISSAC	-	-	-	-	-	-	-	310 000 € A + B	800 000 € D	1 110 000 € 7,28 MF

Années Collèges	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
Ingres MONTAUBAN	-	-	-	-	-	200 000 € C	-	-	-	200 000 € 1,31 MF
Jean Jaurès MONTAUBAN	-	-	-	-	532 000 € *	-	-	-	660 000 € *	1 192 000 € 7,82 MF
Olympe de Gouges MONTAUBAN	521 300 € * E	-	385 000 € *	792 000 € *	688 000 € *	630 000 € *	632 000 € *	490 000 € *	-	4 138 300 € 27,15 MF
J.H. Fragonard NEGREPELISSE	3 300 € E	-	-	-	-	490 000 € A	-	-	120 000 € C	613 300 € 4,02 MF
Pierre Bayrou ST ANTONIN	93 300 € D + E	210 000 € B + D	-	-	-	360 000 € *	-	710 000 € *	240 000 € *	1 613 300 € 10,58 MF
Jean Rostand VALENCE D'AGEN	133 300 € C+E	110 000 € B	-	-	-	365 000 € C + D	-	-	-	608 300 € 3,99 MF
TOTAUX	2 104 400 € 13,80 MF	1 770 000 € 11,61 MF	3 074 000 € 20,16 MF	2 684 000 € 17,61 MF	2 520 000 € 16,53 MF	2 853 000 € 18,71 MF	2 052 000 € 13,46 MF	1 710 000 € 11,22 MF	1 820 000 € 11,94 MF	20 587 400 € 135,04 MF

RESTRUCTURATION ET/OU EXTENSION : *

Beaumont de Lomagne	2003 à 2006	- Montauban (Jean Jaurès)	2007 et 2011
Caussade	2003 à 2007 et 2009	- Montauban (Olympe de Gouges)	2003 à 2010
Grisolles	2004 à 2007 et 2010	- St Antonin	2003 et 2004, 2008, 2010 et 2011
Lauzerte	2005 à 2009		

TRAVAUX A THEMES :

A = Hygiène- Mise aux normes pédagogiques
(1) = Régularisation AP 2004-2005

B = Chaufferie

C = ½ Pension – Internat

D = Clos et couvert

E = Diagnostic thermique

Le Président,

ANNEXE VIII

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS
BILAN ANNÉE 2004

Etablissements Scolaires	Budget Ets hors subvention	Nature de la demande	Montant TTC des travaux	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention votée	Montant acompte 2004	Solde 2005 (*)
Saint Joseph Beaumont de Lomagne	94 073,00 €	Mise en conformité de l'accessibili-té et de la sécurité (<i>avis défavorable commission de sécurité du 9.3.2000</i>)	314 580,29 €	9 407,00 €	9 407,00 €	6 678,00 €	2 729,00 €
Saint Antoine Caussade	102 007,00 €	Travaux de mise aux normes électri- ques suite à commission de sécurité.	1 900,00 €	10 200,70 €	950,00 €	674,00 €	276,00 €
Jeanne d'Arc Moissac	152 020,00 €	Poursuite de la rénovation des installations électriques et mise en place du désenfumage des cages d'escalier (<i>commission sécurité du 27.10.1999</i>)	16 815,00 €	15 202,00 €	8 407,00 €	1 362,00 €	584,37 €
Sainte Agnès Montaigu de Quercy	27 905,00 €	Mise en sécurité de la rampe d'un escalier extérieur servant d'issue de secours à 2 salles de classe suite à commission de sécurité	2 900,00 €	2 790,50 €	1 450,00 €	(1)	1 450,00 €
Notre Dame Montauban	135 187,00 €	Mise en conformité du système d'alarme incendie. Avis défavorable commission sécurité du 15.10.2001.	18 532,17 €	13 518,70 €	9 000,00 €	5 558,00 €	2 271,00 €
Institut Familial Montauban	357 054,00 €	Mise en conformité des installations électriques (<i>avis défavorable com- mission de sécurité du 25.6.2001</i>)	75 362,00 €	35 705,40 €	31 152,20 €	11 876,00 €	4 852,12 €
Saint Théodard Montauban	255 575,00 €	Renfort d'un plancher suite à avis défavorable commission sécurité du 11.3.2003	27 177,05 €	25 557,50 €	13 588,50 €	9 647,00 €	3 941,50 €
Jean de la Valette Parisot	84 247,00 €	Mise aux normes électriques et incendie (avis défavorable commission sécurité du 27.3.2003)	6 081,00 €	8 424,70 €	3 040,00 €	1 187,00 €	485,11 €
TOTAL	1 208 068,00 €		463 347,51 €	120 806,50 €	76 994,70 €	36 982,00 €	16 589,10 €

(*) Le solde 2005 est calculé au vu des pièces justificatives communiquées au 31 décembre 2004 et des crédits de paiement votés en 2004.

(1) Travaux n'ayant pas démarré, aucun acompte n'a pu être versé.

Le Président,

ANNEXE VIII

TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS
PROGRAMMATION ANNÉE 2005

Etablissements	Effectif	Budget Ets hors subvention	Nature de la demande	Montant TTC des travaux	Subvention demandée	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention proposée
Scolaires							
Beaumont de Lomagne Saint-Joseph	117	88 265,00 €	Mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité 2ème tranche (avis défavorable commission sécurité du 9/03/2000)	314 580,29 €	8 827,00 €	8 826,00 €	8 826,00 €
Moissac Jeanne d'Arc	230	243 011,00 €	Encloisonnement d'une cage d'escalier et installation de portes coupe-feu	7 792,78 €	3 896,39 €	24 301,00 €	3 896,39 €
Montauban Notre Dame	398	152 947,00 €	Mise en conformité de l'installation électrique du secteur restauration (avis défavorable commission sécurité du 2/03/2004)	16 099,97 €	8 500,00 €	15 294,00 €	8 049,99 €
Montauban Institut Familial	593	359 627,00 €	Poursuite travaux d'électricité, pose d'un faux plafond coupe-feu et phonique et achat de blocs secours	48 568,64 €	24 284,32 €	35 962,00 €	24 284,32 €
Montauban Saint Théodard	433	310 508,00 €	Mise aux normes de sécurité : charpente et couverture	71 444,59 €	30 849,56 €	31 050,00 €	30 849,56 €
TOTAL	1 771	1 154 358,00 €	/	458 486,27 €	76 357,27 €	115 433,00 €	75 906,26 €

Le Président,